

Réaction19 déclenche une énorme plainte pour crime en bande organisée



Ministres de la Santé, membres du gouvernement, président de la République... tous de concert, ont extorqué le consentement de la majorité de la population française conduisant à des atteintes à son intégrité physique.

D'emblée, le président fondateur de Réaction19, Me Brusa plante le décor :

« chaque acte est un coup de poing dans la gueule de ces ordures », avant d'annoncer une plainte avec constitution de partie civile avec les chefs de :

- crime d'empoisonnement aggravé Article 221-5 du Code pénal
- homicide involontaire Article 221-6 du Code pénal
- violences involontaires

Articles 222-19 et suivants du Code pénal

- mise en danger délibérée de la vie d'autrui Article 223-1 du Code pénal
- tromperie aggravée

Articles L213-1 et L213-2 du Code de la consommation

– abus de faiblesse

Article 223-15-2 du Code pénal

– extorsion aggravée Article 312-2 du Code pénal

à l'encontre de

X, toute personne dénommée que l'enquête permettra de révéler.

Extraits des 63 pages de la procédure à télécharger sur <https://reaction19.fr/wp-content/uploads/2022/07/290722-PC-PC-version-definitive-anonymisee-r19.pdf>

« les laboratoires se sont engagés à fournir un « vaccin » contre la covid-19 dans les 12 à 18 mois à venir, et ce alors même que « l'élaboration d'un « vaccin » s'échelonne habituellement sur 10 à 15 ans »

« il est avéré que ces « vaccins » ne sont pas efficaces, voire nocifs pour les personnes saines et les personnes malades.

Bien au contraire, les spécialistes ne cessent de rappeler que l'efficacité et les effets indésirables de ces « vaccins » ne peuvent s'analyser que sur le long terme.

En outre, l'émergence des variants a probablement rendu encore plus inefficace lesdits « vaccins », l'apparition de ces nouvelles formes étant elle-même la conséquence de l'administration de ce produit »

« Le prétendu « vaccin » contre la covid-19 constitue une thérapie génique

Le terme de « vaccin » employé par les laboratoires pharmaceutiques ainsi que par les membres du Gouvernement constitue un abus de langage.

En effet, ce que les laboratoires proposent est en réalité une thérapie génique »

« La généticienne Alexandra Henrion-Caude appuie également cette analyse :

« [il existe] un risque de développer un emballement du système immunitaire au niveau de la production des anticorps »
14

Les thérapies géniques peuvent également être à l'origine du développement de cancers »

« l'infraction résulte du concours du ministère de Santé, des membres du gouvernement, du président de la République, qui de manière parfaitement organisée et concertée, ont extorqué le consentement de la majorité de la population française conduisant à des atteintes à leur intégrité physique.

Il est indéniable que l'opération de communication et de contrainte litigieuse a été réalisée de façon préméditée afin de garantir le plus haut taux de « vaccination ».

En conséquence, la circonstance aggravante de bande organisée sera retenue pour les infractions de tromperie et d'extorsion ».

Dans sa dernière vidéo, intitulée « Des questions et la liberté d'y répondre » en ligne sur <https://reaction19.fr/> Carlo Alberto Brusa, explique:

« À partir du 1er août, vous n'avez plus à fournir un passe sanitaire pour entrer à l'hôpital » idem pour les Ehpad « à partir du 1er août, plus aucun passe ne peut être demandé ».

Delfraissy dans le collimateur de Brusa

C'est à partir de 25'. « Monsieur Delfraissy a peut-être maintenant peur des poursuites pénales, évidemment criminelles, parce que je demanderai qu'il soit auditionné.

Moi je ne fais pas partie d'une opposition contrôlée, je veux que ceux qui ont commis des infractions soient punis par des juridictions de l'État. Je veux rappeler à tout le monde que le juge rend la justice au nom du peuple français. Au nom de la nation. Et je veux rappeler aux juges qu'ils ne sont pas là pour soutenir le gouvernement. Qu'ils ne sont pas là pour servir Dupond-Moretti ; ils sont là pour servir le peuple français ! ».

« Vous trouverez aujourd'hui même sur notre site, la plainte criminelle que nous avons déposée à Paris devant le doyen des juges d'instruction. Vous voulez des actions, nous les faisons et ensuite nous serons là et vous pourrez intervenir quand elle sera enrôlée. Ces affaires-là sont criminelles et demanderont des expertises pour être instruites (Brusa fait état d'une plainte rédigée conjointement pour l'Italie, avec un confrère italien). Des Allemands et des Américains vont emboîter le pas. »

« Vous imaginez que le « vaccin » contre la variole du singe est aussi couvert par le Secret Défense ! ». Comme pour la gestion du Covid, tout est fait pour étouffer toute la vérité pendant 75 ans.

Brusa donne aussi l'information que Agnès Buzyn (la sinistre que l'on ne présente plus) est nommée juge à la Cour des comptes pour cinq ans (détails à partir de 20' de la vidéo).

Des nouvelles de l'autre plainte :

105 juridictions à ce jour sont saisies par 353 personnes de la plainte : <https://ripostelaique.com/100-tribunaux-saisis-au-penal-par-reaction19-contre-la-vaccination-covid.html>

Ces plaintes émanent désormais de la quasi-totalité des départements. Pour l'instant, il manque le 2, 3, 8, 10, 11, 16, 20, 23, 28, 41, 42, 43, 24, 52, 55, 60, 63, 80, 88 et 96.

Jacques CHASSAING